

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 11 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 5 décembre 2017
Date de publication : 19 décembre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M.
Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-
AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu
BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-
Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako
HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie
SERMIER, M. Timothée DRUET

Référence

N° 17.11.12.146

CommissionFamille et Lien
Intergénérationnel**Objet**Sécurisation des bâtiments
scolaires au titre du FIPD -
Extension du système de
vidéoprotection**Secrétaire de séance**Catherine NONNOTTE-
BOUTON**Rapporteur**

Daniel GERMOND

Conseillers absents ayant donné procuration :Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
17.11.12.130)**Conseillers absents en cours de séance :**Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ
(DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ;
Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212.2 et suivants,
Vu les articles du Code de la sécurité intérieure : articles L223-1 à L223-9, Articles L251-1 à L251-8, articles
L252-1 à L252-7, Articles L253-1 à L253-5, Article L254-1, et Article L255-1,
Vu le Décret n°2012-112 relatif à la vidéosurveillance pris pour l'application des articles 10 et 10-1 de la loi
n°95-73 du 21 janvier 1995,
Vu l'arrêté du 03 août 2007 (version consolidée du 16 mars 2011),
Considérant les résultats positifs obtenus depuis la mise en œuvre de la vidéoprotection sur Dole,
Considérant la possibilité d'obtenir de nouvelles subventions et la nécessité de poursuivre l'extension du
système de vidéoprotection,
Considérant la possibilité de renforcer notamment la sécurité des établissements scolaires,

La vidéoprotection est un outil au service de la population et de sécurité de la Ville de Dole. Ses objectifs
sont de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. La Ville entend ainsi agir contre certaines formes
de délinquance touchant directement la population, augmenter le sentiment de sécurité des dolois et des
visiteurs, sécuriser les bâtiments communaux et les espaces publics exposés.

Les lieux d'implantation des caméras de vidéoprotection répondent aux problématiques existantes sur
certains espaces et respectent les impératifs législatifs fixés. Les principaux objectifs sont :

- la sécurité des personnes et des biens,
- la protection des bâtiments publics et leurs abords,
- la gestion de l'espace public,
- la régulation du trafic routier et la sécurité routière.

Un appel à projets a été lancé par la préfecture du Jura concernant la sécurisation entre autres, des établissements scolaires et des lieux susceptibles d'être fréquentés par les élèves. Les projets sont susceptibles d'être cofinancés dans le cadre du dispositif « Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD) ».

Sous réserve de la validation du projet d'extension, voici quels seront à terme les établissements scolaires dolois qui bénéficieront à leurs abords de la vidéoprotection :

- École Pointelin
- École George Sand
- École Saint-Exupéry
- École Rockefeller
- École Wilson
- École des Sorbiers
- Collège Mont-Roland
- Lycée Nodier
- Lycée Duhamel

Dans le cadre du même marché, d'autres implantations de caméras seront proposées dans des secteurs stratégiques en complément du dispositif actuel, notamment dans des carrefours ou dans des secteurs très fréquentés par le public.

Vu l'avis favorable de la Commission « Famille et Lien Intergénérationnel » du 6 décembre 2017,

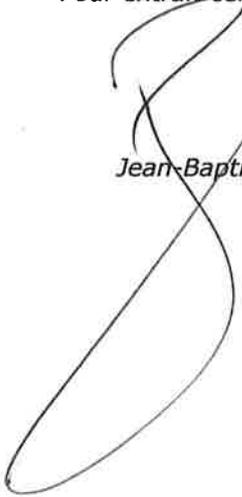
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 1 voix contre :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
 - solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre du FIPD,
 - travailler sur un projet d'extension du système de vidéoprotection,
 - à solliciter l'accord de la commission préfectorale de vidéoprotection,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un nouveau marché pour une nouvelle mise en concurrence des sociétés spécialisées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*Fait à Dole, le 11 décembre 2017
Pour extrait certifié conforme,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Trésorerie Principale
- Pôle Actions Éducatives
- Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique
- Préfecture du Jura

Le Maire,


Jean-Baptiste GAGNOUX.